



*INSTITUTION NOTRE DAME DES ANGES*  
*Etablissement privé lié par contrat avec l'Etat*  
*Ecole - Collège - Lycée*  
*4, rue du Bruille – B.P. 30129*  
*59733 Saint-Amand-les-Eaux cedex*  
*Tél : 03 27 48 14 44 Fax : 03 27 48 90 88*  
*E-mail : nda59@wanadoo.fr*



## REGLEMENT EPS

Le règlement intérieur de l'institution s'applique également en EPS (respect de soi, des autres, des locaux et du matériel).

1. Tenue et matériel : je dispose d'une tenue adaptée à l'activité et à la météo dans mon sac ainsi que d'une bouteille d'eau. Je me change avant et après le cours dans les vestiaires par mesure d'hygiène et de santé.

Les chaussures que j'utilise sont des chaussures de sport et non de loisir.

Pour certaines activités, du matériel supplémentaire est exigé :

- Badminton : raquette et volant
- Natation : maillot de bain une pièce, bonnet de bain et paire de lunettes
- Escalade : paire de chaussons ou paire de ballerines

2. Cheveux et bijoux : les cheveux longs doivent être attachés et les bijoux retirés.

3. Chewing-gum : le chewing-gum est interdit en EPS

Un oubli ou un manquement aux points 1, 2 et 3 est autorisé par période. Les suivants entraîneront une observation écrite. Des oublis récurrents peuvent aller jusqu'à la mise en retenue. L'oubli de la tenue ne dispense pas de la pratique du cours d'EPS.

**Inaptitudes** : Toute inaptitude physique, partielle ou totale, doit être justifiée par un certificat médical sur le modèle officiel distribué en début d'année.

Exceptionnellement, les parents peuvent signaler à l'enseignant d'EPS un souci qui empêcherait la bonne pratique de l'EPS. La présence au cours reste toutefois obligatoire avec une possibilité d'aménagement de la pratique.

**Sécurité** : certaines règles de sécurité sont incontournables et non-négociables :

- Règles de sécurité internes aux activités
- Déplacements : lors des déplacements hors de l'établissement, les règles de sécurité routière sont à respecter

**Téléphone portable** : le téléphone portable est interdit en EPS y compris lors des déplacements ainsi qu'aux vestiaires. Il doit rester éteint dans le sac. Une exception sera faite sur autorisation de l'enseignant pour un usage pédagogique ou raison de sécurité (exemple : en course d'orientation)

Pris connaissance le  
Signature de l'élève

Signature des parents